



Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Communiqué

Pour publication immédiate

CSHBO

Un budget de 36 millions \$

MANIWAKI, LE 04 JUILLET 2005- Voici le compte-rendu des principales décisions et discussions survenues lors de l'assemblée régulière du 29 juin 2005 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Le conseil des commissaires a adopté le budget 2005-2006, prévoyant des dépenses et des revenus de 36 001 481 \$. Le budget précédent, celui de l'année scolaire 2004-2005, était de 35,8 millions \$.

Au 30 juin 2005, la commission scolaire comptait un surplus cumulé de 500 000 \$. Ce montant constituait en fait une provision que la commission scolaire avait mise de côté pour assumer sa part des coûts du projet Villages branchés, dont la construction a démarré récemment.

Durant l'assemblée, un règlement autorisant la tenue de réunions à distance du conseil des commissaires a été adopté. Ce règlement est une retombée du nouveau réseau de télécommunication à larges bandes (projet Villages branchés), présentement en cours de construction et dont la mise en service est prévue à l'automne. Il a aussi été rendu possible par l'aménagement de la salle des Hauts-Bois, au centre administratif de Maniwaki, avec des équipements permettant des communications à distance. Une salle de l'école Sieur-de-Coulonge, de Fort-Coulonge, sera elle aussi pourvue d'équipements qui permettront un contact avec la salle des Hauts-Bois. D'une façon concrète, suite à ce règlement, quatre assemblées du conseil des commissaires, en 2005-2006, auront lieu selon cette nouvelle formule, soit celles de novembre, janvier, février et mars. Les commissaires originaires de la Haute-Gatineau et du Cœur-de-la-Gatineau participeront à l'assemblée à Maniwaki, à la salle des Hauts-Bois, tandis que ceux et celles du Pontiac se

rassembleront à la salle de l'école Sieur-de-Coulonge et communiqueront avec leurs collègues en temps réel et d'une façon instantanée (audio et vidéo). Ainsi, il sera possible de réduire les longs déplacements hivernaux, toujours dangereux à cause de la glace et de la neige, et de faire des économies de temps.

Par ailleurs, dû à un problème d'atteinte de quorum, les pouvoirs et fonctions des conseils d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et de Cœur-de-la-Gatineau ont été suspendus et transférés aux directions d'écoles respectives. Cette mesure a été adoptée parce que, dans chacun de ces deux établissements, il n'a pas été possible de tenir une assemblée à trois reprises consécutives, faute de quorum. La suspension est valide jusqu'à la formation des conseils d'établissement 2005-2006, soit jusqu'à l'automne.

-30-

Source : Mme Marlène Thonnard
Directrice générale
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 235

M. Charles Millar
Agent d'administration
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 239

Site Internet : www.cshbo.qc.ca